

Désignation de l'entreprise : SARL LA FERME SOLAIRE DE RION 2										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	848 018	FE		FF	848 018	811 651			
		FG	9 105	FH		FI	9 105	12 559			
		FJ	857 123	FK		FL	857 123	824 210			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		4 656			
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	1			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	857 124	828 868			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	204 694	148 381			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	76 911	71 752			
	Salaires et traitements *					FY					
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	480 123	476 604			
						GB					
						GC					
						GD					
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GE	2	17			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	761 730	696 754			
	Autres charges (12)					GG	95 394	132 114			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GH					
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GI					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GJ					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GK					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GL	841	2 491			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GO					
	Différences positives de change					GP	841	2 491			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ					
	Total des produits financiers (V)					GR	188 948	181 859			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GS					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GT					
	Différences négatives de change					GU	188 948	181 859			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	(188 107)	(179 369)			
Total des charges financières (VI)						GW	(92 713)	(47 255)			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)											
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)											

Désignation de l'entreprise SARL LA FERME SOLAIRE DE RION 2				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		76 337	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		76 337	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	395		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	8 471		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	8 866		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(8 866)	76 337	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	857 965	907 695	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	959 544	878 613	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(101 579)	29 082	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K		
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1		4 656
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			A3		
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			A4		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Complément IFER 2022				395		
	Correction dotations 2020/2021/2022				8 471		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL LA FERME SOLAIRE DE RION 2			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : LA FERME SOLAIRE DE RION 231150 FENOUILLET			Durée de l'exercice précédent *		12			
Numéro SIRET *83036414700017			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122023		N-1 31122022			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2			
			Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 616 262	7 986 196	8 404 417	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE			
			Prêts	BF	BG			
			Autres immobilisations financières *	BH	BI			
			TO TAL (II)		BJ	9 602 459	BK	1 616 262
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	110 332	BY	110 332	281 040	
		Autres créances (3)	BZ	37 476	CA	37 476	5 457	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	145 777	CG	145 777	2 059 531		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	831	CI	831	831		
	TO TAL (III)	CJ	294 416	CK	294 416	2 346 859		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	9 896 875	1A	1 616 262	8 280 612	10 751 276	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL LA FERME SOLAIRE DE RION 2		Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.000.....)			DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	(183 476)	(212 557)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(101 579)	29 082	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TO TAL (I)			DL	(284 054)	(182 476)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TO TAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TO TAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 583 859	6 970 137	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 956 399	1 976 668	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	20 979	11 290	
	Dettes fiscales et sociales			DY	462	69 430	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	2 967	1 906 226	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TO TAL (IV)			EC	8 564 666	10 933 752		
Ecart de conversion passif *			ED				
TO TAL GENERAL (I à V)			EE	8 280 612	10 751 276		
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 350 231	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	200		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

LA FERME SOLAIRE DE RION 2
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 bis Route de Lacourtenourt
31150 FENOUILLET
RCS TOULOUSE 830 364 147

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2024

Le 19 juin 2024, à 10 heures,

Les associés de la société LA FERME SOLAIRE DE RION 2 se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Alexandre PAGANE préside l'Assemblée en sa qualité de représentant de M. Jean Marc MATEOS - Gérant non associé de la société.

Le Président constate que l'assemblée générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts ;
- La copie de la lettre de convocation ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Le rapport d'activité de la société ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport d'activité de la société et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code du commerce.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 101 579 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport.

L'assemblée prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du gérant, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 101 579 euros en totalité au compte "Report à nouveau" de sorte que le poste report à nouveau s'élèvera après affectation à la somme de -285 055 euros.

L'assemblée générale constate que les capitaux propres n'ont pas été reconstitués.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées par les dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, constate l'absence de conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Le Gérant,

Monsieur Alexandre PAGANEL représentant M. Jean Marc MATEOS

DocuSigned by:

C799648124B54F1...

Etats financiers au 31/12/2023

Certifié Conforme

Jam

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 280 612** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **857 965** euros et un total **charges** de **959 544** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-101 579** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éventuels changements dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation sont détaillés ci-dessous.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, les frais d'acquisition et les charges financières étant inclus sur option de l'entreprise.

L'ensemble des éléments constitutifs des centrales photovoltaïques a été comptabilisé dans les comptes 21514. "Installation complexe spécialisée", ceux-ci étant exploités de façon indissociable.

Amortissements

Les amortissements ont été pratiqués sur la durée réelle d'utilisation en application de la réglementation comptable.

Les centrales photovoltaïques ont été amorties sur une durée de 20 ans.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

La centrale 866A a été mise en service le 05/08/2020, les centrales 866B et 866C ont été mises en service le 04/08/2020, les centrales D à H ont été mises en service le 18/11/2020.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres informations

Correction des valeurs d'entrée des centrales :

Sur l'exercice 2023 SOLVEO ENERGIES a facturé les extensions de garantie pour les centrales RDL2-A, RDL2-B et RDL2-C, qui ont pris effet à la date de mise en service. Les valeurs d'entrée ont donc été corrigées à hauteur de 23 457.66 euros chacune et les dotations 2020, 2021 et 2022 ont été ajustées à hauteur de 8 470.82 euros.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		61 037
Autres créances clients		61 037
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	61 037	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		87 263
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>SERVICES BANCAIRES A PAYER</i>	200	200
Emprunts et dettes financières divers <i>INTERETS COURUS CCA</i>	77 399	77 399
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FAR</i>	6 235	6 235
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	462	462
Autres dettes <i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	2 967	2 967

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	1,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	1,0000	1 000,00

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Convention de crédit CIC Emprunt sur 20 ans Nominal 7 708 600 € - Capital restant dû au 31/12/2023 et intérêts non courus non échus	7 410 115	
	7 410 115	
Total des engagements financiers (1)	7 410 115	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2023
Emprunt Obligat	- Nantissement des parts sociales de la SARL FERME SOLAIRE DE RION2 - Nantissement des comptes courants d'associés - Gage sans dépossession de 1er rang des équipements	CIC BPI	7 708 600	7 410 115
		TOTAL	7 708 600	7 410 115